

REGLEMENT INTERIEUR



Septembre 2023

1 ADHESION - TRIATHLON

L'adhésion au club Triaxion – section triathlon sera valable une fois que l'ensemble des documents demandés sera transmis à la présidente du club et validé par cette dernière.

Liste des documents à fournir au moment de l'adhésion :

- Adhésion remplie sur HelloAsso
- Une copie signée de la demande de licence FFTri (à faire sur <https://espacetri.fftri.com/> - voir notice)
- Cotisation annuelle

Dans le cas d'une nouvelle adhésion, et lorsque les certificats sont à renouveler (valable 3 ans en cas de renouvellement) :

- Une photo d'identité
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an à la remise du dossier (partenariat EACPA)

Pour les personnes changeant de club de triathlon (mutation) :

- Les frais de mutation sont à la charge du triathlète (20€ pour la saison 2021).
- Lors de la demande de renouvellement de licence FFTri il convient de sélectionner Triaxion comme nouveau club, la demande sera automatiquement modifiée en demande de mutation.

Les renouvellements de licences ainsi que les demandes de mutation doivent nous parvenir au plus tard une semaine avant la date imposée par la FFTri, c'est-à-dire le **24 octobre** de l'année en cours.

Les adhésions en cours d'année peuvent faire l'objet de pénalité imposée par la fédération, cette pénalité est à la charge du triathlète (pour information : 20€ pour la saison 2021)

Triaxion délivre à chacun de ses membres une copie du règlement intérieur lors de son adhésion (sous format informatique ou papier).

À tout moment une copie du règlement intérieur en vigueur peut être transmise par voie électronique

sur simple demande.

Par l'adhésion au club TRIAXION, tout membre triathlète s'engage à accepter sans réserve les règlements des clubs partenaires :

- Entente Agglomération Cergy Pontoise Athlétisme
- l'île de loisirs de CERGY pour la partie natation en eau libre aux étangs

et à les respecter.

2 ADHESION – NATATION AUX ETANGS

L'adhésion au club Triaxion – section natation aux étangs sera valable une fois que l'ensemble des documents demandés sera transmis à la présidente et validé par cette dernière.

Liste des documents à fournir au moment de la première adhésion à la section « natation aux étangs » :

- Formulaire d'adhésion complété et signé
- Une photo d'identité
- Un brevet de natation de 200m
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation de moins d'un an à la remise du dossier – ou – la copie d'une licence de natation ou de triathlon en cours de validité • Cotisation annuelle

En cas de renouvellement :

- Adhésion sur HelloAsso
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation de moins d'un an à la remise du dossier – ou – la copie d'une licence de natation ou de triathlon en cours de validité • Cotisation annuelle

Les dossiers doivent être adressés à la présidente au plus tard le 30 septembre pour l'année en cours.

TRIAXION délivre à chacun de ses membres une copie du règlement intérieur lors de son adhésion (sous format informatique ou papier). Le règlement intérieur peut être transmis par courriel, sur simple demande.

Par l'adhésion au club TRIAXION - section natation aux étangs, tout membre s'engage à accepter sans réserve le règlement de l'île de loisirs de CERGY et à le respecter.

3 ENTRAINEMENTS

L'accès aux créneaux d'entraînement proposés par Triaxion ne sera autorisé qu'après validation du dossier par le club.

3.1 Natation aux Étangs de Cergy

3.1.1 Carte d'accès et bonnet :

Chaque membre reçoit, dans le cadre de la natation aux étangs de l'île de loisirs et contre une participation incluse dans le tarif de l'adhésion :

- Une carte d'accès aux parkings de l'île de loisirs
- Un bonnet de natation

En cas de perte/vol ou casse de la carte d'accès ou du bonnet l'île de loisirs facture le remplacement 15€.

Ces 15€ sont à la charge de l'adhérent.

3.1.2 Conduite à tenir :

Les rendez-vous sont généralement fixés entre les membres par messagerie instantanée. Les membres de TRIAXION peuvent nager aux étangs de Neuville-Cergy (Ile de Loisirs), à condition de : • Respecter le règlement intérieur de l'île de Loisirs

- Respecter les horaires d'accès autorisés (voir notice)
- Respecter les zones de natation autorisées (voir notice)
- Porter une combinaison de nage en néoprène (combinaison intégrale ou shorty, pas de jammer, pas de trifonction seule sauf en cas d'autorisation exceptionnelle de l'île de loisirs lors d'épisode de forte chaleur par exemple, ces informations vous seront communiquées le cas échéant) • Porter le bonnet fourni par l'île de Loisirs

Il est également recommandé, pour des raisons de sécurité, de nager en binôme au minimum. À défaut, l'utilisation d'une bouée suiveuse de signalisation lors de la nage en eau libre est nécessaire.

Des contrôles peuvent être effectués à tout moment par l'île de loisirs en cas de non-respect de l'une de ces règles c'est la convention du club avec l'île de loisirs qui pourrait être remise en question, c'est pour cela que tout manquement à l'une des obligations pourra valoir l'exclusion immédiate et définitive du club.

TRIAXION ne prête aucun matériel.

3.2 Cyclisme (sorties collectives organisées sur messagerie instantanée les week-end)

TRIAXION propose à ses membres des points de rendez-vous par messagerie instantanée afin de faire des sorties en groupe. Les regroupements des membres en dehors des jours et des horaires définis par ceux qui les proposent sont sous l'entière responsabilité des personnes qui y participent.

Lors des sorties :

- Le port du casque est obligatoire
- TRIAXION demande à l'ensemble de ses adhérents de respecter le code de la route - Toujours rester prudent ne pas prendre ou faire prendre de risques inutiles au groupe avec lequel vous roulez
- Faciliter le partage de la route avec les autres usagers (rouler par petit groupe pour faciliter le dépassement des voitures par exemple)
- Signaler les obstacles et avertir des dangers (trou sur la chaussée, voiture qui dépasse, etc...) - Adapter le matériel et les équipements en fonction de la sortie (durée de la sortie, conditions météorologiques ... il revient à chacun de s'informer et de s'équiper en conséquence) - Conserver l'aspect convivial des sorties. Il ne s'agit pas de faire des sorties individuelles mais de permettre à chacun de réaliser des entraînements en groupe et de bénéficier de l'expérience et des conseils des plus aguerris
- Les notions d'entraide et de partage sont importantes pour TRIAXION, peu importe le niveau des participants personne ne doit être oublié ou laissé à l'arrière
- En fonction des objectifs et des différents niveaux de chacun il est vivement conseillé de faire des regroupements par niveau
- Le rythme doit être adapté afin que le groupe reste ensemble
- Lorsqu'un membre d'un groupe est distancé il est demandé aux premiers de l'attendre ou d'aller à sa rencontre après une bosse par exemple
- Si l'un des participant souhaite quitter un groupe il doit le signaler aux autres et termine son parcours sous sa propre responsabilité

Les ravitaillements individuels (boissons, nourriture...) ainsi que le nécessaire de réparation (pompe,

rustines, chambre à air, outils...) sont obligatoires. Prévoir de préférence « plus que nécessaire ».

Les cyclistes non adhérents de TRIAXION, intégrant le groupe sur proposition d'un membre ou par regroupement inopiné durant la sortie, ne sont en aucun cas sous la responsabilité du club.

TRIAXION ne prête aucun matériel.

3.3 Course à pied

En partenariat avec l'EACPA, TRIAXION propose des entraînements course à pied au stade des Maradas à Pontoise

Les horaires des entraînements sont communiqués aux membres, habituellement ils ont lieu les mardis et jeudis soir à 18h30, des rendez-vous sont également fixés les dimanches matin et communiqués par les entraîneurs de l'EACPA.

L'accès aux pistes nécessite de :

Respecter les installations sportives (vestiaires et piste) ainsi que le règlement intérieur de la structure et de l'EACPA.

Respecter les consignes des entraîneurs de l'EACPA

Les entraînements de course à pied en dehors des créneaux définis par le club sont sous l'entière responsabilité des pratiquants, même s'il s'agit d'un regroupement de membres.

TRIAXION ne prête aucun matériel.

4 COMPETITIONS

TRIAXION demande à ses adhérents de :

Dans la mesure du possible porter une tenue du club lors des épreuves en

compétition. Les inscriptions et déplacements sont à la charge de l'adhérent.

Sur acceptation du Bureau, le club pourra être amené à prendre en charge certains frais relatifs aux compétitions.

5 Evènements organisés par TRIAXION

La participation à l'organisation des événements de TRIAXION est fortement souhaitée. S'il y a lieu, les bénéfices seront attribués au fonctionnement du club, dans l'intérêt de ses membres.

6 TENUES

TRIAXION propose à ses adhérents des tenues de type trifonction et équipements de vélo lors d'achats groupés ; il n'y a pas d'obligation d'achat.

Il est toutefois recommandé de porter une tenue du club lors de la participation à une compétition.

7 UTILISATION DU LOGO

Sur demande et après validation de la présidente du club, le logo peut être utilisé par un membre de manière individuelle et non commerciale.

Le logo ne peut cependant être modifié ou détourné de son objectif premier : identifier le club Triaxion.

8 DIVERS

Le règlement fédéral (Réglementation Générale) de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) s'applique à l'ensemble des membres triathlètes de l'association.

Tout manquement au Règlement Intérieur ou à la Réglementation Générale de la FFTri fera l'objet d'un conseil disciplinaire lors duquel il pourra être décidé d'une éventuelle sanction (avertissement, suspension temporaire, exclusion définitive).

Le club ne peut être tenu responsable du vol ou de la perte d'effets personnels dans le cadre de ses activités ou lors des compétitions.

Le règlement du club est susceptible d'être modifié ; les membres s'engagent à respecter les modifications qui y seront apportées après en avoir été notifié.